

MISE EN PLACE D'UN PANIER REPAS PAR LA FAMILLE

Dans cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé

CONTEXTE :

Lorsque le service de restauration n'est pas en mesure de garantir un repas adapté et sécurisé pour répondre à des allergies alimentaires ou maladie chronique, il est proposé à la famille de fournir un panier repas.

Les parents s'engagent à fournir *la totalité des composantes du repas, les couverts nécessaires à sa consommation ainsi que le contenant isotherme pour le transport et le stockage de l'ensemble.*

Le plat nécessitant d'être réchauffé sera fourni dans un contenant hermétique adapté à la réchauffe au four ou micro-ondes, sans transvasement à effectuer sur la structure (plat en verre type Pyrex supportant une température >100°C).

Les parents sont responsables du repas de leur enfant.

LES INCONTOURNABLES :

L'identification:

Toutes les mallettes de transport, les contenants et couverts seront clairement identifiés au nom de l'enfant afin d'éviter toute erreur.

La chaîne du froid:

L'ensemble du repas sera apporté par les parents le jour même de sa consommation dans un **contenant isotherme** accompagné d'un **pain de glace pour maintenir la chaîne du froid.**

Ce contenant sera stocké sur une étagère dédiée dans une chambre froide ou réfrigérateur entre 0 et 3°C.

Pour une question d'organisation et de réchauffe, les plats surgelés ou en cours de décongélation sont acceptés sur la structure sous réserve qu'ils arrivent au moins 2h avant leur consommation.

Le service:

L'enfant ne consommera que les aliments apportés par la famille (contenant et couverts compris).